



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Droits de douane sur les alcools

Question écrite n° 5465

Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les vives inquiétudes exprimées par les viticulteurs de Côte-d'Or concernant la volonté du président Trump d'instaurer 200 % de droits de douane sur tous les alcools en provenance de l'Union européenne si celle-ci taxait le bourbon et les whiskies américains dans le conflit sur l'acier et l'aluminium. En effet, cette mesure signifierait l'arrêt immédiat des expéditions et la perte de près de 4 milliards d'euros d'exportations vers le premier marché mondial, pour lequel il n'existe aucun marché de substitution. Pour la filière des vins de Bourgogne, ce seraient 370 millions d'euros de pertes, soit 25 % des exportations. L'impact sur la filière serait brutal, immédiat et irréversible. Ainsi, les viticulteurs de Côte-d'Or souhaitent que les vins et spiritueux soient exclus du rapport de force actuel pour préserver la filière viticole française. C'est pourquoi il lui demande comment elle entend agir pour soutenir les viticulteurs français face à ces menaces économiques.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Brigand](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5465

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2121